Débat sur la suppression de barrières douanières et des restrictions commerciales en Europe (Strasbourg, décembre 1951)

Légende: Le 6 décembre 1951, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe analyse le rapport présenté le 26 novembre 1951 par le délégué libéral Roger Motz, président du comité belge de la Ligue européenne de coopération économique (LECE), sur la création d'une union douanière européenne et d'un "Low Tariff Club".

Source: Conseil de l'Europe - Assemblée consultative. Compte-rendu des débats. Troisième session ordinaire (Deuxième partie). 26 novembre au 11 décembre 1951. Tome IV. Séances 31 à 36. 1951. Strasbourg: Conseil de l'Europe. "Suppression des barrières douanières et des restrictions commerciales en Europe", p. 819-825; 831-833; 836.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.
Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.
Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/debat_sur_la_suppression_de_barrieres_douanieres_et_des_restrictions_commerciales_en_europe_strasbourg_decembre_1951-fr-f163bff9-ff9d-4973-8582-39e150a20bb4.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Débat sur la suppression de barrières douanières et des restrictions commerciales en Europe (Strasbourg, décembre 1951)

[…]

6. Suppression des barrières douanières et des restrictions commerciales en Europe

(Rapport de la commission des Questions économiques AS (3) 62)

M. le Président . - L'ordre du jour appelle la discussion de la suppression des barrières douanières et des restrictions commerciales en Europe.

La parole est à M. Motz, rapporteur de cette question.

M. Motz (Belgique). - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport qui vous a été distribué vous rappelle qu'il y a plus d'un demi-siècle que l'on essaie, en Europe, de supprimer les barrières douanières ou de les abaisser et que, pendant un demi-siècle, elles n'ont cessé de grandir, que les obstacles au commerce international n'ont cessé de se multiplier.

A ce point de vue, l'histoire économique de l'Europe se caractérise par une longue suite de tentatives généreuses, de désirs bien intentionnés et d'échecs lamentables.

J'entends encore notre distingué collègue, Lord Layton, au cours de la première Session du Conseil de l'Europe en 1949, nous dire qu'assistant en 1927 à la Conférence internationale pour le commerce, il avait eu l'impression, à cette époque, qu'avec un peu plus de bonne volonté, d'audace, de résolution et de détermination, on aurait pu établir en Europe un état de choses qui aurait permis de résister à la crise de 1930 dans des conditions telles que ses conséquences désastreuses ne se seraient pas produites ou auraient été considérablement diminuées dans les domaines économique et politique.

Vous savez quelles ont été les conséquences de cette crise : chômage dans un grand nombre de pays, chômage catastrophique en Allemagne, développement du parti national-socialiste avec toutes ses répercussions politiques et militaires.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation différente. Il y a beaucoup plus de bonne volonté, de résolution, de détermination pour arriver à un abaissement des barrières douanières et à une collaboration indispensable, mais ce sont les moyens qui manquent et les nations sont assez curieusement divisées, les unes ne pouvant pas importer parce qu'elles n'ont pas de crédits, les autres, comme la mienne, ne pouvant plus exporter parce qu'elles en ont trop.

Aussi peut-on dire que cette situation appelle notre sérieuse attention, mais je rejoins ici les considérations de l'honorable Sir Arthur Salter et je suis persuadé qu'en ce qui concerne la limitation des contingentements et la libération progressive du commerce, nous sommes, malgré tout, dans la bonne voie et qu'avec un peu de sang-froid, avec la résolution de travailler ensemble, nous parviendrons à surmonter les difficultés dans ce domaine.

Mais il n'est pas uniquement question de la limitation des contingentements et de la libération du commerce au point de vue quantitatif. Le problème dont traite le rapport est celui des barrières douanières et je veux, au sujet des tarifs douaniers actuellement en vigueur en Europe, faire une réflexion d'ordre général.

Toutes les nations européennes luttent désespérément, à l'heure actuelle, contre l'inflation et la hausse des prix, hausse résultant du conflit en Corée d'abord, ensuite du réarmement qui, vous le savez, est général. Ne croyez-vous pas qu'un des moyens de lutter contre cette hausse des prix serait l'abaissement des barrières douanières, qui conduirait naturellement à une diminution des prix? Nous savons, en effet, que tous les tarifs douaniers, tous les tarifs de protection finissent par s'intégrer dans les prix et qu'ils figurent dans les prix actuels. Ce serait peut-être un moyen de lutter pour obtenir la diminution des prix. L'heure est venue d'agir

dans ce sens.

Le rapport qui vous est présenté, mes chers collègues, est issu d'une proposition faite à l'Assemblée générale par M. Ohlin. Celui-ci avait suggéré, étant donné les difficultés considérables qui se présentent à nous pour arriver à la suppression des barrières douanières, l'organisation d'un groupe de nations dont le but serait d'établir un niveau moyen de taxation. Les nations s'engageraient d'abord à ne jamais dépasser ce niveau moyen de taxation en matière douanière et, ensuite, d'abaisser progressivement les tarifs.

Un comité d'experts a étudié cette proposition et établi un rapport. La commission des Questions économiques en a délibéré à maintes reprises et le rapport que je soutiens présente des caractéristiques qui diffèrent légèrement de la proposition initiale de M. Ohlin et que je vais exposer.

L'économie générale du rapport est basée sur trois principes directeurs en matière de politique douanière, qui sont les suivants :

« D'abord, les Hautes parties contractantes s'engagent à maintenir entre elles, après un délai que fixera la convention et qui, en tout cas, ne devra pas dépasser la période prévue pour la réalisation des étapes successives du projet, aucun droit dont l'incidence serait supérieure à 35 %. »

Ce chiffre de 35 % n'a pas été choisi au hasard. Il tient compte de la tarification existant actuellement dans les nations européennes. Néanmoins, il n'a pas un caractère définitif ; il n'a qu'une valeur indicative ; il fixe seulement un ordre de grandeur et il est indiqué dans le rapport que si un examen ultérieur des experts montrait qu'il fallait le modifier légèrement, il serait nécessaire de le faire.

Le deuxième principe de la politique recommandée par le rapport, consiste à diviser les matières soumises à la tarification en trois grandes catégories.

« Les Hautes parties contractantes », lit-on dans le projet de Recommandation,

« s'engagent à ne maintenir ni imposer sur les produits originaires des autres parties contractantes, des droits à l'importation supérieurs à 5 % pour les matières premières, à 15 % pour les produits semi-finis, et à 25 % pour les produits finis et les produits alimentaires. »

Ensuite, il est prévu un système en vertu duquel les engagements pris par les Hautes parties contractantes doivent être réalisés en trois ans, la première année : 70 % de leur commerce étant soumis à la réduction indiquée plus haut, la seconde année : 80 %, et la dernière année : 90 %. Après ce terme de trois ans, les Hautes parties contractantes s'engagent à convoquer une conférence ayant pour objet de régler la situation d'une manière définitive, ou bien de procéder dans un délai raisonnable à la suppression totale des droits de douane entre les pays intéressés.

Le troisième grand principe de la proposition consiste à dire que la convention sera ouverte à tous les Etats et territoires douaniers indépendants qui accepteront les obligations qu'elles comportent.

En quoi le deuxième principe est-il différent de la proposition de M. Ohlin? Dans la proposition de M. Ohlin, on parle d'un niveau moyen pour tous les produits. Les experts ont estimé que l'établissement de ce niveau moyen était très difficile.

En effet, il fallait tenir compte de deux sortes de considérations. Tout d'abord, quelles auraient été les marchandises acceptées par les différentes parties contractantes comme devant servir de base à ce niveau moyen? Il y avait là matière à contestation de part et d'autre. D'autre part, étant donné l'importance relative des divers produits, quel coefficient de pondération fallait-il donner à ces différentes matières pour arriver à l'indice moyen? Là encore, il y a matière à contestation. On a donc préféré arriver à une autre formule qui se rapproche assez bien de la proposition faite par un ministre français, M. Pflimlin, qui consiste à diviser les matières en grandes catégories et à leur affecter des coefficients différents.

Le second point important qui peut conduire à des réalisations pratiques dans un avenir assez proche, c'est la nécessité d'éviter que l'action du Conseil de l'Europe ne soit parallèle ou ne double ce qui est déjà actuellement entrepris en matière d'accord général sur les tarifs douaniers et sur le commerce, dans les réunions qui se sont tenues à Torquay et à Genève. Dans ces conférences, en effet, une proposition a été faite par les délégations belge et hollandaise tenant à avoir un contact avec les autres délégations des nations européennes pour discuter la possibilité de réduire les barrières douanières entre nations européennes.

Cette proposition, sans être acceptée formellement par la France, l'Allemagne et l'Italie, a néanmoins rencontré de leur part le désir de constituer une sorte de groupe d'étude qui examinerait les possibilités d'un abaissement rapide des barrières douanières entre ces pays. Voilà donc une action parallèle à celle suggérée par M. Ohlin, qui permettrait certains rapprochements utiles au point de vue technique.

Un autre point sur lequel je désire attirer votre attention, car à mes yeux il est d'une grande importance, c'est que la proposition affirme de la façon la plus énergique qu'il ne peut être question de substituer le système des contingentements à celui des barrières douanières comme moyen de protection. Evidemment, les contingentements s'expliqueront toujours par des considérations différentes, qui sont d'ordre financier, mais le rapport condamne formellement le système qui consiste, lorsqu'une barrière douanière, un tarif douanier a été abaissé, d'y substituer immédiatement un contingentement en matière de limitation aux importations.

Quelles sont les réflexions que peut nous suggérer ce rapport?

Sur la possibilité de créer ainsi, progressivement, en Europe, un marché unique, une des objections qui nous sont faites souvent est que cette modification des tarifs douaniers, qui peut être profonde pour un certain nombre de pays européens, aura pour conséquence une modification non moins profonde des entreprises commerciales et industrielles, et entraînera une véritable réadaptation intérieure de l'industrie de ces pays. Je crois que, une fois pour toutes, nous devrions nous dire ceci : tous les cinq ans, nous sommes forcés par les circonstances à procéder à une réadaptation complète de notre industrie. Une fois, c'est l'idustrie de paix qui doit être réadaptée pour devenir une industrie de guerre et, cinq ou six ans après, cette industrie de guerre doit redevenir une industrie de paix, et ainsi de suite. Je voudrais qu'une fois pour toutes, on procédât à une réadaptation de l'économie européenne pour réaliser un marché unique. Cela vaudrait la peine d'être entrepris et conduirait certainement à des résultats louables, plus intéressants que ceux que nous obtenons en dépensant, pour la guerre, beaucoup plus d'énergie.

D'autre part, si un jour ce marché unique pouvait se constituer par une espèce d'égalisation progressive des barrières douanières acceptée par un nombre progressif de nations – le nombre de ces nations augmentant sans cesse – ne pouvons-nous pas considérer que ce marché unique constituerait, au point de vue international, au point de vue économique, un argument d'un tel poids qu'il nous permettrait de vaincre des résistances dont nous ne parvenons pas à triompher aujourd'hui?

Je pense à la tarification américaine. Si un jour nous avons un marché unique en Europe, lorsque nous aurons à discuter avec les Etats-Unis, en nous appuyant sur un marché constitué par 100, 200 ou 220 millions d'habitants, il est possible que nous arrivions, dans nos négociations, à un résultat plus favorable que celui que nous obtenons actuellement, alors que nous traitons étant divisés, ce qui, en réalité, ne nous permet pas de faire valoir nos arguments avec la pertinence et la vigueur qui conviennent.

Je vous signale également que des amendements ont été proposés à ce rapport. Il y a d'abord un amendement de M. Bergman tendant à charger la commission des Questions économiques et le Secrétariat Général d'étudier, en collaboration avec les institutions internationales spécialisées, les conséquences prévisibles de cette réforme dans les divers pays, sous l'aspect de l'emploi de la main-d'oeuvre et de ses transferts possibles de l'une à l'autre activité.

Je ne devrais faire aucun commentaire au sujet des amendements. Je crois, cependant, qu'une partie de la réponse à la proposition de M. Bergman se trouve dans le très abondant mémorandum annexé au rapport de la commission des Questions économiques, sur la proposition de M. Ohlin, dans lequel on trouvera une partie des arguments soulevés par l'amendement de M. Bergman. Ce dernier pourrait, à mon sens, trouver là

une petite satisfaction à l'amendement qu'il a déposé.

M. Ohlin lui-même a déposé deux amendements. Le premier consiste à demander que soit étudié le problème de l'établissement d'un indice moyen pour apprécier le niveau de la tarification moyenne de chaque Etat. C'est donc cette grave question technique qui divise nos techniciens, à savoir : est-il possible d'établir un indice moyen mesurant la tarification générale pour un pays? Cette question technique ne peut être tranchée, je crois, que par des personnes particulièrement qualifiées et doit faire l'objet d'un long examen.

La seconde proposition de M. Ohlin consiste à recommander au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements de tous les Etats membres à communiquer au Secrétariat Général toutes les modifications qu'ils apportent à leur tarification. Cela me semble une proposition pleine de bon sens.

Voilà quelques-uns des traits généraux de ce rapport fort important qui pourrait évidemment donner lieu à des développements plus considérables. Personnellement, j'estime que la méthode proposée par M. Ohlin dans sa résolution, et consistant en un abaissement progressif des barrières douanières, est peut-être lente, prudente, modérée, peut-être trop prudente, car, d'après les estimations et selon les termes mêmes du rapport, il faudra au moins quatre ou cinq ans pour en sentir les effets. Cependant, je crois que cette méthode est réaliste. En effet, étant donné les grands espoirs qui ont été conçus dans le passé, puis déçus parce que l'étude de ce problème n'a pas été entreprise dans un esprit pratique, il m'apparaît que, cette fois-ci, une pareille proposition a des chances, avec un peu de bonne volonté, de conduire à un résultat concret. Je suis profondément convaincu que si l'on pouvait établir ainsi une sorte de convention entre les nations européennes pour arriver progressivement, d'abord à l'égalisation, puis à l'abaissement prudent, mais régulier des barrières douanières, nous aurions là, dans l'ensemble des travaux du Conseil de l'Europe, et à côté du Plan Schuman et de l'Union Eruopéenne des Paiements, une troisième colonne sur laquelle pourrait se fonder l'organisation future de l'Europe. (Applaudissements.)

M. le Président . – La parole est à M. Bergman.

M. Bergman (Italie) . – Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens d'abord à adresser mes félicitations à M. Ohlin pour son initiative et M. Motz pour son rapport, en m'associant entièrement à leurs propositions. Il y a, en outre, ainsi que M. le rapporteur vous l'a expliqué au sujet de mon amendement, un point qui peut donner lieu à une étude particulière pour la solution du problème douloureux des déséquilibres dans la main-d'oeuvre, une étude des situations nationales, eu égard aux conséquences qui pourraient résulter de la réalisation des propositions si bien présentées et éclaircies par MM. Ohlin et Motz.

Il est évident que les modifications de tarifs, dans la mesure où elles réduiront la protection sur certains produits, pourront provoquer une diminution dans l'emploi de la main-d'oeuvre à l'intérieur du pays qui réduira sa protection excessive avec, par contre, un accroissement dans les productions pour l'exportation et, par conséquent, dans l'emploi de la main-d'oeuvre pour les pays qui trouvent maintenant dans les tarifs élevés un obstacle à l'exportation de leurs produits naturels.

Je m'expliquerai par un exemple. Certains produits agricoles des pays du Sud, les agrumes, l'huile, les vins, ont quelque difficulté à entrer dans les pays du Nord, tandis que certains produits industriels du Nord, des machines-outils par exemple, sont difficilement placés sur les marchés du Sud, à cause des droits qui protègent certaines fabrications intérieures.

Lorsque les réductions envisagées par le rapport Ohlin-Motz auront été adoptées, quelles en seront les conséquences, au point de vue de la main-d'oeuvre, entre les pays qui ont une production différente? Il n'y a aucun doute que les conséquences seront favorables parce qu'elles se traduiront par une diminution des prix de revient, une augmentation des échanges et un bénéfice aussi bien pour ceux qui, dans le Nord, consommeront les produits de l'agriculture du Sud, que pour ceux qui, dans le Sud, achèteront les machines du Nord.

Cependant, il faudrait aussi se demander – dans certaines limites du moins – s'il résulterait un plus grand

emploi de la main-d'oeuvre. Par exemple, cette réforme pourrait se traduire aussi, dans le Sud, par la transformation et le développement de certaines cultures en vue de l'exportation et du développement des industries des produits de conserve, par la réduction des matières premières et des machines nécessaires à l'industrie. Dans quelle mesure? M. Motz a rappelé que des considérations à ce sujet sont contenues dans le rapport.

Une question plus délicate est celle de la mesure des nouvelles occasions d'emploi.

Il faut ajouter que certains pays, qui ont l'avantage d'acheter ou d'incorporer à un prix plus avantageux leurs matières premières et qui, par conséquent, réduiront leurs prix de revient, pourront ainsi développer leurs exportations, non seulement en Europe, mais aussi sur d'autres marchés.

Une étude semblable, étendue à tous les pays de l'Europe libre et comprenant toutes ou, au moins, les principales matières qui feront l'objet de l'union proposée, pourrait réserver d'agréables surprises s'il y avait, par un retour à des économies plus raisonnables la perspective d'une large absorption des travailleurs qui peuvent aujourd'hui craindre le chômage et qui deviennent, par là, les plus redoutables alliés des groupes protégés et privilégiés qui exploitent leurs petits marchés et empêchent l'essor nécessaire de l'économie européenne.

L'étude que j'ai l'honneur de proposer comme complément à l'excellente initiative de M. Ohlin ne sera certainement pas facile. En tout cas, elle ne saurait être accomplie par des organes purement nationaux ; elle relève donc de notre compétence et de celle des organisations internationales spécialisées, ainsi que je l'ai souligné dans mon amendement additionnel.

Mais, même si le résultat était imparfait, il répondrait, au moins en partie, à une exigence évidente : donner une meilleure idée des conséquences d'une telle réforme et offrir à l'opinion publique une orientation qui ne laisserait pas les décisions en cette matière délicate à la seule influence de ces intérêts qui, trop souvent, s'opposent à ceux des peuples. (Applaudissements.)

[…]

M. Mellish

On m'a prié de vous dire – et à la vérité j'appuie chaleureusement la position que mon parti a prise en la matière – que nous accueillons avec faveur la Recommandation de la commission en vue de créer un Low Tariff Club, du moins en attendant mieux. En Grande-Bretagne, nous avons toujours été un pays a droits de douane peu élevés par rapport à la plupart des autres pays d'Europe, et si les représentants veulent bien consulter la seconde annexe du rapport de la commission des Questions économiques, ils verront qu'en Grande-Bretagne aucun article d'importation ne peut, d'une manière générale, être frappé d'un droit qui dépasse sensiblement 30 %. Ce fait y est mentionné pour que l'Europe y voie le point de départ de ce qu'elle devrait s'efforcer de créer, sauf en ce qui concerne les produits finis, textiles et minéraux ; et même dans ces deux cas, les tarifs douaniers britanniques sont inférieurs à ceux de beaucoup d'autres pays.

Aussi, tenons-nous beaucoup, en Grande-Bretagne, à voir de nombreux autres pays européens appuyer et pratiquer la politique que nous poursuivons depuis longtemps. C'est pourquoi nous dirons qu'à ce sujet nous appuyons les principes essentiels du projet de Recommandation.

Je demanderai aux représentants de se reporter à la page 11 de l'excellent rapport présenté par M. Motz, où il est fait mention du principe qui doit servir de fondement au Low Tariff Club, et qui est l'adoption d'une politique libérale de tarifs douaniers peu élevés. Ce n'est que de cette manière, et en manifestant leur bonne volonté, que les pays de l'Europe peuvent se mettre dans une position leur permettant de demander aux pays non européens de diminuer, à leur tour, les droits à l'importation. Si nous partons de ce principe, nous sommes entièrement d'accord.

En ce qui concerne le second paragraphe du projet de Recommandation, où il est déclaré que les Hautes

parties contractantes s'engageront à réunir une conférence « chargée d'examiner un projet de suppression totale des droits de douane », nous pensons qu'il y a lieu de rappeler, à propos de la réunion de cette conférence, que, pendant plusieurs années, l'O.E.C.E. a étudié les problèmes que pose la création d'une union douanière. Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'accomplir de grands progrès en ce sens. L'on se rappellera que la France et l'Italie ont essayé, il y a quelques années, de former une union douanière et qu'en dépit de toute la bonne volonté du monde, il semble qu'elles n'aient pu réussir en ce domaine, par suite des difficultés qu'elles ont rencontrées.

Pour que le Conseil de l'Europe fonctionne, il ne faut pas que nous en fassions un organisme envahi par des commissions. N'ayons pas plus de commissions qu'il n'en faut. Essayons, en tout cas, d'utiliser les mécanismes déjà disponibles. Or, nous croyons que l'O.E.C.E. accomplit déjà ces travaux si essentiels.

Le vrai problème est, à notre avis, celui qu'évoque le paragraphe 3 du projet de Recommandation. C'est un fait que depuis la seconde guerre mondiale le mouvement du commerce à l'intérieur de l'Europe, et à vrai dire le mouvement du commerce entre l'Europe et le reste du monde, a été régi bien plus par les restrictions quantitatives que par les tarifs douaniers.

Je renvoie l'Assemblée à la page 14 du rapport de l'O.E.C.E., où il est fait mention de l'attitude adoptée en la matière par le Royaume-Uni :

« C'est ainsi que le Royaume-Uni a encore réduit le nombre des restrictions quantitatives aux importations en provenance de cette zone, a accru les attributions de devises accordées aux personnes résidant dans le pays en vue de voyages à l'étranger … etc… » Le rapport signale que la Grande-Bretagne a déjà fait de très grands efforts en ce sens, et, à mon avis, il serait absurde de paraître ignorer le fait qu'à l'heure actuelle, ce qui détermine sans doute sa politique, c'est beaucoup plus le souci de maintenir l'équilibre de sa balance des paiements que le désir de protéger ses industries nationales.

A mon avis, l'O.E.C.E. a eu raison de s'attacher aux restrictions quantitatives comme à l'obstacle principal qui s'oppose à la libéralisation du commerce européen, et mon pays a prouvé au cours de ces dernières semaines que de nouvelles tendances du marché mondial pouvaient faire échouer jusqu'aux plans de libéralisation les mieux conçus, ce qui fait que, plus encore qu'autrefois, il nous faut des tarifs peu élevés. C'est pourquoi, la hausse des prix sur les marchés mondiaux met l'Europe dans l'obligation de pratiquer, en matière d'échanges, une politique plus sensée et de maintenir les tarifs douaniers aussi bas que possible.

Mes amis et moi, nous appuierons chaleureusement la Recommandation de la commission des Questions économiques visant à la création d'un Low Tariff Club européen.

M. le Président.-L'Assemblée voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance? (Applaudissement.)

[...]

M. Benvenuti

Je suis ainsi conduit à revenir au cadre général dans lequel ce problème doit être envisagé, comme l'a d'ailleurs fait M. Motz, c'est-à-dire le cadre de l'ensemble des mesures nécessaires à la création d'un marché unique. En effet, pour établir un tel marché, il conviendrait de prendre une série de mesures d'ordres différents. Il faudrait envisager une coordination des différentes politiques dans divers domaines, principalement dans le domaine fiscal, le domaine social, le domaine de la main-d'oeuvre et le domaine général de la politique monétaire.

Le problème douanier, au commencement de ce siècle, se posait d'une façon bien différente. A cette époque, les douanes représentaient vraiment le seul obstacle à l'existence d'un marché unique, car les possibilités d'émigration, d'un côté, et la présence du gold standard de l'autre, assuraient, en fait, le libre marché des capitaux et de la main-d'oeuvre. Naturellement, le problème des tarifs devenait un problème de premier

plan.

En ce qui concerne le problème de la main-d'oeuvre, M. Bergman, dans son intervention si remarquable d'hier, a fait l'allusion, très justement, à l'opposition conjointe du patronat et des travailleurs à la diminution de la protection douanière, opposition qui prend souvent le caractère d'un déplorable chantage. Je dois tout de même ajouter que ce chantage serait plus facile à démasquer s'il était toujours à l'état de chantage pur, s'il ne se fondait pas sur certaines données de fait dont il faut reconnaître la réalité.

Il est évident que le problème de la protection douanière se pose de façon très différente suivant les pays. Il se pose d'une certaine façon dans un pays riche en capitaux, avec des possibilités considérables d'approvisionnement en matières premières, et ne connaissant pas le chômage ; il se pose d'une façon différente dans un pays qui se trouve exactement dans la position contraire, c'est-à-dire dans un pays où il y a un déséquilibre permanent entre capitaux et main-d'oeuvre, d'où l'existence d'un chômage structurel. Il est évident que, dans le second cas, la protection douanière a plutôt pour objet le capital au sens humain du mot que le capital au sens proprement économique et financier.

Tel est l'aspect social que prennent certaines pressions déplorables dont il faut quand même tenir compte comme de réalités.

Naturellement, je suis d'avis que tous les pays, de l'une ou de l'autre catégorie, doivent faire un effort énergique dans la voie de la réduction des tarifs douaniers. Je pense, Messieurs, que le moment viendra où il faudra examiner ensemble le problème, c'est-à-dire créer un certain parallélisme entre le libre mouvement international des marchandises et le libre mouvement international des hommes, qui ne sont pas des marchandises, mais qui sont sûrement un facteur essentiel de la production.

Il me paraît indispensable que la solution de certains problèmes ayant une importance fondamentale – comme celui de l'énergie – soit considérée d'une façon simultanée, sur un front commun.

On peut raisonner de la même façon en ce qui concerne la politique monétaire.

J'ai déjà rappelé qu'avant la guerre, il existait le gold standard qui assurait d'emblée la coordination automatique des politiques monétaires réalisées dans les différents pays, de sorte que les différences éventuelles dans le niveau des prix n'allaient pas sans provoquer des réactions tendant au rééquilibre. Tout cela n'existe plus aujourd'hui, et il est un fait qu'actuellement la lutte contre l'inflation qui se poursuit à l'intérieur de chaque pays, sous la double forme de l'accroissement de l'offre et de la réduction de la demande, souffre gravement du manque de coordination.

Je n'ai pas l'intention de minimiser ce qu'on a fait dans ce domaine, c'est-à-dire la création de l'Union Européenne des Paiements, la libération des échanges, la récente déclaration de l'O.E.C.E. Permettez-moi, toutefois, de vous rappeler une vérité assez simple : la politique anti-inflationniste serait bien plus efficace si elle était unique au lieu d'être multiple ; en d'autres termes, s'il y avait une politique monétaire européenne au lieu d'y en avoir plusieurs. Cette coordination pourrait éviter ce que nous voyons, c'est-à-dire le décalage qui existe actuellement entre les différents pays européens suivant l'intensité de l'inflation dans chacun de ces pays, qui amène des inconvénients comme celui de créer des positions débitrices et créditrices extrêmes dans la balance des paiements. A un certain moment, une vague d'inflation déferle d'un pays vers l'autre et c'est ainsi qu'il s'est créé des positions créditrices dans certains pays, dues au fait que l'inflation s'est développée dans d'autres pays à un rythme plus rapide et que ces pays ont cherché à diriger l'inflation chez les voisins par la voie d'achats massifs. Je me permets d'observer que, dans tous ces mouvements, qui ont une certaine ampleur, le problème des tarifs douaniers et de leur niveau n'a joué qu'un rôle absolument insignifiant. Le problème, je le répète encore une fois, est beaucoup plus vaste.

Evidemment, il existe des situations différentes auxquelles doivent correspondre des politiques différentes, mais ce serait quand même un très grand succès si l'on parvenait à rapprocher les manifestations extrêmes, voire exaspérées, de certains principes de politique économique. Je ne crois pas qu'en régime d'anarchie monétaire on puisse parler d'une création ordonnée de marché unique.

C’est la raison pour laquelle je suis favorable à un examen de la situation dans son ensemble et, ici il faut, encore une fois, observer que le problème de l’intégration économique, pris dans son ensemble, peut être difficilement résolu dans le cadre actuel d’une Europe morcelée. Messieurs, encore une fois, la constatation s’impose que l’union de l’Europe n’est pas le fruit de la doctrine ou de l’esprit généreux de quelques utopistes, mais qu’elle nous apparaît toujours comme l’unique solution possible des problèmes graves, urgents, concrets et pratiques qui se posent devant nos pays chaque jour, en ce moment grave pour l’Europe et le monde. (Applaudissements.)

M. le Président . – La parole est à M. Amery.

M. Amery (Royaume-Uni) (Traduction). - Je voudrais, en commençant, rendre hommage, comme l’ont fait d’autres représentants à cette Assemblée, au rapport de la commission des Questions économiques, et plus particulièrement à la contribution remarquable que MM. Ohlin et Motz ont apportée aujourd’hui à ces débats. Nul d’entre nous ne doute du fait que leurs travaux et les conclusions si ingénieuses auxquelles ils ont abouti, joueront un rôle important en nous aidant à découvrir les moyens d’augmenter notre production, ce qui est notre tâche immédiate, et d’unifier l’Europe, ce qui est notre objectif constant.

Le fait que l’organisation du G.A.T.T. étudie des propositions assez analogues ne constitue pas une objection sérieuse à ce que nous étudiions, de notre côté, les propositions de la commission des Questions économiques. Au contraire, c’est surtout parce que l’organisation du G.A.T.T. a donné à ses discussions des questions tarifaires un caractère aussi général, qu’elle n’a abouti qu’à un succès aussi restreint.

Ce qui fait l’importance des propositions de la commission des Questions économiques, c’est leur caractère nettement régional. Je me demande, cependant, si elles sont suffisamment régionales. Le rapport que nous avons devant nous est très vague à propos des conditions dans lesquelles les Etats non européens pourront invoquer la clause de la nation la plus favorisée en vue de participer aux avantages du Low Tariff Club. J’avoue que cette imprécision m’a un peu inquiété. D’une manière générale, le rapport me paraît attacher trop d’importance au concept de la clause de la nation la plus favorisée et au principe de la non-discrimination.

Il est vrai que les auteurs du rapport n’ont jamais perdu de vue leur objectif ; mais il leur est arrivé de tenir davantage compte de ces doctrines économiques abstraites que des réalités de la situation à laquelle nous devons faire face. De telles évasions peuvent être dangereuses. Je crois aussi qu’elles ne se justifient plus du point de vue politique.

Des deux côtés de l’Atlantique, l’opinion publique arrive progressivement à reconnaître que la faiblesse du monde libre, au point de vue tant économique que politique, provient d’un déséquilibre intérieur. En Europe occidentale, nous considérons comme essentiels certains produits que nous ne pouvons actuellement obtenir que de la zone dollar et que nous n’avons pas les moyens de payer. Dans ces circonstances, il ne peut arriver que de trois choses l’une. Ou les Américains nous donneront pour rien ce dont nous avons besoin – et c’est ce qui se produit en ce moment -, ou nous devrons nous passer des marchandises que nous jugeons nécessaires ; ou enfin, il nous faudra les fabriquer nous-mêmes.

Il est clair que la première et la seconde solution sont à la longue inacceptables. Il ne reste donc que la troisième, et c’est celle-là que nous devons poursuivre. Mais si nous devons persuader nos peuples de la nécessité de produire certaines marchandises pour remplacer des produits qu’il nous faut en ce moment recevoir de la zone dollar, il faut que nous puissions leur assurer un marché stable. Il est inutile de nous cacher que ceci implique inévitablement certaines mesures de discrimination à l’égard des exportateurs américains. Il est certain que les exportateurs américains s’en irriteront ; mais je ne crois pas que l’on doive considérer cette réaction comme typique de l’attitude américaine en général.

L’ensemble du public américain se réjouira, au contraire, de toute mesure propre à lui donner l’espoir qu’il n’aura pas à supporter à tout jamais la charge de l’assistance en dollars. De même, les hommes d’Etat qui guident les destinées de cette grande république accueilleront avec faveur toute politique apte à rendre à

l'Europe occidentale son indépendance et sa vitalité et à lui permettre d'apporter sa pleine contribution à la cause que nous défendons ensemble.

Comment harmoniser les rapports entre la zone dollar et la zone non dollar? C'est là le problème central qui se pose actuellement à nous. Il nous faut avouer qu'il ne peut être résolu dans le cadre des principes proclamés à Bretton Woods, à La Havane, à Genève, à Annecy et à Torquay.

Le projet de Recommandation que nous avons devant nous, comme vous l'a expliqué M. Ohlin, n'aborde pas de plein front ce problème. Il est hors de doute que ses auteurs ont, pour agir ainsi, de bonnes raisons ; mais j'espère qu'ils me comprendront, lorsque je dirai que cet élément d'imprécision fait naître, chez les Britanniques, certaines réserves.

En Grande-Bretagne, nous sommes déjà membres d'un Low Tariff Club, et c'est le Commonwealth-Club fondé sur le système du régime préférentiel impérial. Je ne comprends pas très bien comment la réduction de tarif que propose le rapport de la commission des Questions économiques pourrait cadrer avec le système du traitement préférentiel impérial. Il semble, à première vue, qu'elle pourrait avoir pour résultat d'en réduire l'effet, graduellement, à chacun des stades qu'envisagent ces propositions. Je ne crois pas possible de prononcer un jugement définitif, dans un sens ou dans l'autre, sans que ces propositions aient été examinées et développées plus avant.

Mais je dois dire qu'en Grande-Bretagne, nous aurions plus de répugnance que je ne puis vous l'exprimer à participer à une entente entraînant une diminution générale du régime préférentiel impérial. En tout cas, nous ne pourrions le faire, du point de vue constitutionnel, sans nous être assuré l'accord complet de tous les autres pays du Commonwealth.

Les réserves que je viens d'exprimer m'interdisent de voter cet après-midi. Ce n'est pas que je sois opposé à la proposition de créer un Low Tariff Club. C'est tout simplement parce que je crois que chacun des membres de cette Assemblée doit être prêt à défendre devant son propre parlement toute proposition à laquelle il s'est rallié ici. J'estime ne pas pouvoir m'engager à défendre cette proposition-ci, avant d'avoir pu me rendre compte plus clairement des effets qu'elle aura sur l'économie du Commonwealth.
L'harmonisation de ces deux économies – celle du continent et celle du Commonwealth -, peut-être même un jour leur intégration finale, tel est l'objectif que nous devons poursuivre. Nous n'avons pas d'autre moyen de rétablir l'équilibre entre la zone dollar et la zone non dollar.

[...]

M. Giacchero (suite)

Je ne crois pas que les mesures proposées par l'O.E.C.E., en ce qui concerne soit la diminution des contingentements, soit la suppression des obstacles qui découlent du désordre monétaire, puissent suffire. Pour obtenir que les marchandises circulent librement en Europe, il n'y a pas d'autre moyen que celui indiqué par notre rapporteur.

Bien qu'estimant, comme mon ami M. Benvenuti qui vient de prendre la parole, que le problème doit être résolu dans le cadre d'une véritable fédération européenne et non pas limité au domaine tarifaire, mais étendu à tout le domaine économique, social et politique, je crois qu'il faut en venir à la libération tarifaire.

Lorsque la libre circulation des capitaux et des marchandises sera réalisée, nous aurons résolu aussi, je crois – au moins en grande partie -, le problème de la main-d'œuvre.

D'autres collègues ont déjà parlé des difficultés à surmonter pour cette libération tarifaire, difficultés qui, par surcroît, sont différentes pour chaque pays, ce qui rend la solution encore plus malaisée. Il faut donc trouver une conception fondamentale, unique de la libération des tarifs, qui soit acceptable par tous les pays intéressés.

Si l’on analyse les facteurs qui constituent les tarifs douaniers, on peut dire que l’élément qui correspond au concept purement fiscal est celui auquel chaque pays peut renoncer le plus facilement. Le facteur auquel il sera le plus difficile de renoncer sera celui qui a trait à la protection des activités nationales. On en vient alors à cette conclusion : repousser la conception fiscale des pays intéressés pour pouvoir en refuser aussi la conception protectionniste, en venir au droit compensateur qui devra s’exprimer forfaitairement et de façon à compenser tous les avantages de prix que les productions étrangères auront en conséquence des charges inhérentes à une production nationale.

Seulement, pour créer un marché européen, le régime des compensations ne peut être qu’un premier palier. Il s’agit là d’un régime transitoire et qui postule, en vue d’une évolution définitive, d’autres mesures, parmi lesquelles l’adoption d’une nomenclature douanière unique sera la mesure fondamentale, et pour que cette nomenclature unique ne soit pas une caricature difforme et trompeuse, il faut créer, pour sa réglementation, pour son interprétation et pour sa défense, une autorité européenne.

Je ne crois pas que l’abandon de souveraineté nationale, que chaque Etat devra consentir pour constituer cette autorité européenne – nous aurions là une concrétisation véritable de l’idée bien connue des fonctions limitées avec un pouvoir réel – puisse constituer un obstacle sérieux. Il faudra, tout de même, faire attention et ne pas recourir, pour la réalisation pratique de ce développement tarifaire, aux producteurs seuls. Ce serait leur offrir un moyen trop facile pour créer une autre sorte de protectionnisme.

Puisqu’on est dans la phase de la libération des échanges commerciaux, il ne faut pas demander conseil à ceux qui trouvent un profit dans les tarifs, même si ceux-ci sont en train de baisser. Il faudra demander conseil à ceux pour lesquels ils représentent une perte, c’est-à-dire aux organismes commerciaux et de transport. En suivant ce chemin, il faudra consentir – je vous l’accorde – des sacrifices, mais ceux-ci représenteront un prix bien bas au regard des avantages certains qui en résulteront pour l’avenir. Dans l’avenir, seront sauvegardés non seulement les intérêts des pays participants, mais aussi ceux du commerce mondial.

[...]